



Signature d'un accord sur les manuscrits royaux coréens de la dynastie Joseon (7 février 2011)

La France et la République de Corée ont signé le 7 février 2011 à Paris un accord intergouvernemental au sujet des manuscrits royaux coréens de la dynastie Joseon, conservés par la Bibliothèque nationale de France. Cet accord met en œuvre la déclaration d'intention adoptée à Séoul, le 12 novembre 2010, par les deux présidents de la République.

En 1866, au cours d'une expédition maritime française menée suite aux persécutions des chrétiens en Corée, 297 volumes de manuscrits royaux coréens furent emportés en France et déposés à la Bibliothèque impériale (aujourd'hui Bibliothèque nationale de France), où ils sont conservés depuis lors.

Cet accord, qui revêt un caractère unique et exceptionnel, prévoit le prêt de ces 297 manuscrits de la France à la Corée, pour cinq ans renouvelables. Il sera mis en œuvre dans un délai de quatre mois. Il permettra des échanges culturels accrus, notamment dans le cadre de l'organisation d'années culturelles croisées en 2015-2016, à l'occasion du 130ème anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Corée.